



Élections régionales et départementales : modalités de dépôt des candidatures

L'élection des conseillers régionaux et départementaux a lieu le **dimanche 20 juin 2021** et, en cas de second tour, le **dimanche 27 juin 2021**.

Pour les élections régionales

Le dépôt des listes se fera exclusivement sur rendez-vous en appelant le **06 16 70 71 50**.

Les candidatures devront être déposées à la :

**Préfecture des Bouches-du-Rhône
Boulevard Paul Peytral - 13006 MARSEILLE**

Pour le 1er tour de scrutin : du lundi 10 au vendredi 14 mai 2021 de 9h à 12h et de 14h à 17h00
le lundi 17 mai 2021 de 9h à 12h

Pour le second tour de scrutin, le cas échéant : le lundi 21 juin 2021 de 14h30 à 17h
le mardi 22 juin 2021 de 9h à 12h et de 14h à 18h

Les élections départementales

Le dépôt des listes se fera sur rendez-vous, pris en ligne à l'adresse suivante :
<http://www.rdvmun.bouches-du-rhone.gouv.fr>

Pour les **29 cantons** du département des Bouches du Rhône, les déclarations de candidatures, assorties des pièces réglementaires, devront être déposées à la :

**Préfecture des Bouches-du-Rhône
Boulevard Paul Peytral - 13006 MARSEILLE**

Pour le 1er tour de scrutin : du lundi 26 au vendredi 30 avril 2021 de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30
du lundi 3 au mardi 4 mai 2021 de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30
le mercredi 5 mai 2021 de 9h à 12h

Pour le second tour de scrutin, le cas échéant : le lundi 21 juin 2021 de 9h à 12h30 et de 14h à 18h

En raison de la situation sanitaire, seules 2 personnes seront admises lors du dépôt.

Toutes les informations sont disponibles sur le site internet de la préfecture des Bouches-du-Rhône dans la rubrique : politiques publiques / citoyenneté / élections.